



Extract of islam.bf

<http://www.islam.bf/spip.php?article211>

La piété filiale envers le père après sa mort

- Hadiths de la journée -

Publication date: jeudi 14 juin 2012

Copyright © islam.bf - Tous droits réservés

La piété filiale envers le père après sa mort

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

D'après Ibn Omar (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit : « Celui qui veut faire de la piété filiale à son père alors qu'il est dans sa tombe, qu'il lie les liens avec les frères de son père (*) après sa mort ».

(Rapporté par Ibn Hibban et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5960)

(*) Le sens voulu ici est les amis de son père comme cela est explicité dans d'autres ahadiths.

9F '(F 9E1 B'D 'DF(J 5DI 'DDG 9DJG H 3DE : EF #-(#F J5D #'G AJ B(1G ADJ5D %.H'F #(JG EF (9/G